

## 1. Introduction

Même si la mode conduit à privilégier les dernières théories ou les derniers modèles économétriques, nous trouvons pour notre part que la Théorie Standard du Commerce et du Développement (TSCD) est très adaptée pour expliquer le développement des activités cotonnières (production ou transformation) puis leur déclin en relation avec le niveau de développement économique des pays. Cette théorie s'est révélée appropriée dans son application à la production et à la transformation textile du coton [1-5], le développement effectif de ces activités dans de nombreux pays a permis par ailleurs de vérifier que la pertinence de la théorie n'est pas spécifique à un pays [6].

De manière stylisée, la TSCD met en évidence une phase de relation positive entre les activités cotonnières (production, exportation, transformation) et la croissance du niveau économique d'un pays, suivie d'une phase de relation négative comme conséquence d'une perte d'avantage comparatif face aux activités moins intensives en travail. C'est l'existence de la phase positive qui justifie qu'on puisse évoquer le coton comme "moteur de développement" et cette perception n'émane pas des pays africains [7, 8]. Que les pays africains producteurs de coton ne se soient pas organisés pour cerner la nature et la portée des effets du coton n'enlève rien au constat, même qualitatif, d'impacts économiques et sociaux positifs dans les zones cotonnières comparativement aux zones non-cotonnières.

La TSCD enseigne aussi que, en absence de développement effectif d'autres secteurs économiques pour contester l'avantage comparatif des activités cotonnières, le caractère du coton comme "moteur de développement" doit être préservé. C'est le cas des pays africains. Toute la question est de savoir comment y parvenir dans le monde d'aujourd'hui.

Plus de six mois après l'échec de la réunion ministérielle de l'OMC à Cancun, on peut déjà dire que cela ne se fera pas comme les Africains l'avaient conçu, même si ce fut une conception pas très élaborée. On peut aussi dire que cela ne se fera pas dans un monde apaisé du coton. Que l'OMC tende à trancher la plainte du Brésil au détriment des Etats-Unis ne doit pas faire illusion. Il faut se souvenir de la proclamation du "Coton est Roi" dont il est utile de restituer la citation complète pour comprendre la perception du coton comme arme économique :

" Would any sane nation make war on cotton ? Without firing a gun, without drawing a sword, should they make war on us, we could bring the whole world to our feet... What happen if no cotton were furnished for three years ? Cotton is King" (Sénateur Hammond de la Caroline du Sud, rapporté par Crawford, 1948)

On ferait preuve de naïveté à penser que cette expression ne soit plus d'actualité. Le coton reste un produit jugé stratégique outre-atlantique et il en est de même dans plusieurs pays cotonniers où la transformation textile du coton a acquis une grande importance économique (Chine, Inde, Pakistan, Turquie...). Bien sûr, le sens de l'arme économique a évolué quelque peu, d'offensif, il devient plus défensif.

La relance du moteur coton devra aussi se faire suivant des modalités efficaces à inventer. Ce n'est pas si simple si l'on tient compte de la prégnance du coton et des interactions qu'il induit dans le pays qui le produit, comme cela est illustré par une autre citation célèbre (mais méconnue hors des Etats-Unis) :

"Cotton as Religion, Politics, Laws, Economics and Law" (declamation d'un journaliste vers 1920, rappelée par Soltow, 1994)

Cette perception nous paraît encore très actuelle, même si les mots doivent être compris avec des sens élargis. Le coton est objet et sujet à idéologie et non à quelque penchant religieux. Beaucoup d'observateurs ont encore une perception du passé colonial du coton pour réfuter les impacts économiques et sociaux qu'il a pu fournir. Le coton a été et est encore objet de l'intervention de l'Etat, il est depuis une dizaine d'années objet d'un débat idéologique sur le degré et la nature de l'implication de l'Etat. Le coton a sans doute moins besoin de lois que de règles, la restructuration de plusieurs filières cotonnières en Afrique ces dernières années a donné lieu à de nombreuses règles, souvent contournées comme les lois. L'efficacité des règles dépend de leur pertinence et des modalités de leur

application, en cela la bonne appréhension des mécanismes économiques dans le contexte particulier de l'Afrique revêt une importance capitale.

La présente communication vise à analyser et à proposer, sans ambition d'exhaustivité, des modalités d'actions nouvelles pour relancer le moteur coton. La première partie fait le point des orientations prises pour consolider les filières cotonnières africaines depuis l'épisode de Cancun, elle donne une illustration d'une résorption par la communauté internationale d'une turbulence cotonnière créée par les africains. La deuxième partie est consacrée à rappeler les leçons du passé qu'il faudrait considérer pour une évolution institutionnelle des filières cotonnières adaptée en Afrique. La troisième partie fait l'analyse de divers mécanismes économiques à induire pour consolider la productivité et la compétitivité de ces filières.

## **2. Turbulence cotonnière : de l'avant Cancun à aujourd'hui**

### **2.1. L'Afrique de plain-pied à l'OMC : une première**

Le coton a beaucoup fait parler de lui à Cancun et après, il n'est point utile de trop revenir sur les événements qui eurent lieu. Il est néanmoins important de rappeler la crise cotonnière qui a précédé cet épisode, concrétisée par un prix bas historique en 2002 et qui avait menacé la poursuite de la production cotonnière dans de nombreux pays. La faillite virtuelle de plusieurs filières cotonnières en Afrique francophone à cette époque est souvent évoquée, mais elle s'est concrétisée effectivement pour des producteurs dans différents pays, au Brésil notamment. C'est cette situation dramatique qui a poussé ce pays à porter plainte à l'OMC contre certaines formes de soutien que le Gouvernement fédéral des Etats-Unis apportait, et apporte toujours, aux producteurs américains de coton<sup>1</sup>.

Après avoir hésité à s'associer à la plainte brésilienne, les pays africains, du moins les plus motivés d'entre eux, ont préféré l'option d'intervenir dans les négociations en cours de l'OMC, lancées depuis la réunion ministérielle de Doha en novembre 2001. Cette démarche marque une première, de la part des africains, à participer aux négociations internationales de régulation du commerce.

Cette démarche s'est concrétisée par la soumission de l'Initiative sectorielle coton par quatre pays africains (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad), avec l'appui d'ONG. Cette initiative peut se résumer en deux points : la revendication de la suppression des subventions sur le coton (en visant en particulier les Etats-Unis, l'Union Européenne et la Chine) dans les trois ans à venir et la constitution d'un fonds de compensation, à alimenter par les pays fautifs de subvention, pendant la période de résorption des subventions, et à redistribuer aux pays cotonniers en développement qui ne subventionnent pas. Une véritable approche marketing a été mise en œuvre pour sensibiliser sur la démarche et pour bénéficier de l'alliance nécessaire des pays ou de l'opinion publique des pays.

On sait ce qu'il est advenu de cette initiative, en dépit de la sympathie qu'elle a soulevée, elle n'a pas été acceptée. Elle paraissait difficilement acceptable selon les règles de l'OMC. Cette initiative sonnait comme le règlement d'un différend sans passer par les procédures d'examen habituel. Elle retenait un objectif de suppression des subventions alors que la Déclaration de Doha mentionnait seulement la réduction. Elle occultait les règles de l'OMC pour considérer les diverses mesures de soutien, ce qui correspondait à confondre les mesures jugées acceptables avec celles qui ne le sont pas.

Au-delà du fait que l'approche africaine reposait sur un raisonnement discutable selon lequel le fonctionnement sans distorsion du marché mondial suffirait aux pays africains de préserver leur place (sans faire cas des écarts de productivité), on pourrait aussi reprocher à l'Initiative sectorielle coton d'attaquer les subventions de manière indistincte, en faisant prévaloir plus particulièrement les subventions relevant du soutien intérieur, sans critiquer explicitement les subventions à l'exportation des Etats-Unis. Il est aussi étonnant que les pays africains n'aient pas profiter de leur Initiative pour dénoncer le fait qu'ils avaient largement devancé les objectifs de Doha en supprimant tout soutien à leur agriculture, par l'application des plans d'ajustement structurel sur la prescriptions d'instances internationales, et que ironiquement, c'est ce comportement de bon élève qui a rendu plus accentués les effets des subventions des autres pays.

Indéniablement, les pays cotonniers africains ont marqué un avantage à Cancun, même si leur initiative n'a pas passé. Le coton n'a certes pas été responsable de l'échec des négociations de Cancun, c'est l'impossibilité d'aborder les sujets de Singapour qui en est la raison officielle, mais en refusant de les aborder, les pays cotonniers africains ont participé à cette impossibilité.

---

<sup>1</sup> Le 26 Avril 2004, l'OMC a fait savoir, même si cela doit rester officieux jusqu'à Juin, qu'elle juge la plainte brésilienne justifiée ce qui devrait, aux yeux des observateurs inspirés par le récent différend acier entre les Etats-Unis et l'Union Européenne, conduire à la disparition des mesures de soutien.

Marquer un avantage n'est pas suffisant, on peut regretter, au vu de la situation plus de six mois après Cancun, que l'avantage n'ait pas été vraiment concrétisé.

## **2.2. L'après –Cancun : d'une initiative à l'autre**

La réaction à l'échec de Cancun, et plus précisément à l'Initiative sectorielle coton, a été très rapide du côté de l'Europe. Une première version d'une initiative française à approprier par l'Union Européenne est avancée dès Octobre 2003, et l'appropriation à Bruxelles est intervenue rapidement[9]. Les institutions de Bretton Woods habituellement très présentes dans le domaine du coton n'ont pas manifesté de réaction particulière hormis l'offensive, engagée avant Cancun, en 2002, contre les subventions, que d'aucuns pourraient suspecter le caractère opportuniste<sup>2</sup>. Lors de la conférence conjointement organisée par l'ICAC et la Banque mondiale, il a été souligné en conclusion des idées d'actions<sup>3</sup> [10] qui n'ont pas été réactualisées, à notre connaissance, après Cancun.

A l'opposé, on constate une incapacité du côté africain à proposer une nouvelle initiative. On peut même se demander s'ils en ressentaient la nécessité et s'ils avaient bien pris conscience de la non-recevabilité de l'Initiative sectorielle coton selon les règles de l'OMC. Si l'on se réfère à la réunion ministérielle de l'UEMOA qui eut lieu en Novembre 2003, la nécessité de remonter une nouvelle initiative pour "garder la main" ne ressort pas et on perçoit davantage la volonté de maintenir l'Initiative sectorielle coton telle quelle a été amendée peu avant la clôture de Cancun[11]. Les pays africains ont tiré grande satisfaction de la solidarité qu'ils ont pu concrétiser, entre les acteurs d'un même pays et entre les pays, pour défendre leur cause cotonnière. Peut-être ont-ils pensé que la justesse de leur cause suffisait pour que l'avantage marqué soit transformé.

Cette incapacité était perceptible également du côté des ONG qui ont accompagné les pays africains à monter leur Initiative sectorielle coton. On ne les a pas vues conseiller pour le montage d'une nouvelle initiative afin que les pays africains "gardent la main", encore moins donner des précisions sur le fond et la forme d'une telle initiative. On peut subodorer que cette situation ne révèle qu'une divergence d'objectifs, que ce soit entre les ONG ou entre ces dernières et les pays concernés.

A défaut de nouvelle initiative africaine, l'Initiative européenne semble prévaloir aujourd'hui, mais c'est un acquis par forfait, même s'il ne faut pas minimiser la démarche de marketing que l'Union Européenne a engagée pour faire connaître sa position et ses propositions.

## **2.3. La vision européenne des actions à entreprendre**

L'Initiative européenne est largement diffusée, nous nous contentons de rappeler qu'elle est articulée autour de trois ensembles d'actions jugés complémentaires et d'indiquer ci-après les composantes de ces ensembles qui se sont peu à peu précisés.

Correction des facteurs externes de déstabilisation du marché

- Suppression des droits de douane pour le coton et les textiles africains en Europe
- Faire aboutir la réforme de l'OCM coton en découplant les aides (Découplage partiel, Déplacement vers boîtes verte et bleue)
- Renforcer capacité des Etats et instances régionales dans négociations internationales
- Etablir un Accord de partenariat économique spécifique au coton dans le cadre des Accords de Cotonou

Consolidation des filières africaines (dans le but de réaliser un plan de développement durable)

- Renforcer la mise en place d'espaces régionaux et politiques nationales et régionales
- Renforcer l'organisation et la représentation des producteurs et interprofessions
- Lancer un programme de recherche régionale et des laboratoires de référence pour améliorer qualité et compétitivité

---

<sup>2</sup> On peut soupçonner en effet qu'une telle offensive soit une manœuvre pour pouvoir continuer à prôner les opérations de libéralisation dont les résultats sont plus que mitigés : voyez-vous, ces opérations ne sont pas mauvaises en soi, le manque de résultat découle seulement de la tricherie des autres pays...

<sup>3</sup> Pour gagner en compétitivité, il s'agit d'améliorer la productivité, l'efficacité de la commercialisation et la transformation du coton-graine, la fourniture des services publics aux paysans mais aussi de participer aux campagnes pour promouvoir la demande adressée au coton tout en recherchant des marchés de niche pour les produits du coton. Une insistance est manifestée sur les stratégies de diversification. Pour apporter une aide aux producteurs de coton les plus pauvres, il est envisagé d'octroyer des subventions pour améliorer la performance des filières cotonnières, d'appuyer à la conception de programme de protection sociale, et de fournir une assistance technique pour accéder aux outils de gestion des risques de marché.

- Promouvoir une filière de coton équitable
- Maîtriser les risques pour la santé et l'environnement liés à la culture du coton
- Organisation d'un séminaire de concertation partenariale entre Europe et Afrique

Réponse à la volatilité des cours

- Appuyer les nationaux de protection contre la volatilité des cours
- Soutien à la mise en place d'un fonds d'assurance régional privé
- Allègements additionnels des dettes en cas de chocs exogènes

Il convient de remarquer que la portée géographique des actions proposées dépasse les quatre pays africains qui ont présenté leur initiative à Cancun (on passe à l'ensemble des pays africains voire des pays ACP), que la problématique est élargie en direction du développement durable des zones cotonnières, et enfin, la mise en œuvre des actions va s'insérer dans un Accord de Partenariat Economique spécifique au coton, en relation avec les Accords de Cotonou. Il s'agit d'une démarche d'intégration de la réponse à l'initiative africaine dans des mécanismes conçus antérieurement à Cancun. Cette démarche s'est encore plus accentuée par la suite.

## **2.4. Une orientation des modalités de mise en œuvre**

Selon nous, la récente réunion OMC-Afrique qui s'est tenue à Cotonou (Bénin) les 23-24 Mars 2004 a fait perdre une bonne partie de la spécificité du traitement de la question cotonnière soulevée par les africains [12]. En se focalisant sur la question de l'assistance technique et financière au développement, la réunion a évacué sur d'autres consultations nécessaires pour aborder l'aspect commercial de l'Initiative sectorielle coton. Cette réunion a surtout permis a) aux institutions de Bretton-Woods d'insister sur la nécessité de poursuivre la réforme des filières cotonnières (dans le sens de la libéralisation), b) à l'Union Européenne de présenter son initiative et c) aux divers organismes d'aide multilatérale ou bilatérale d'exprimer leur bonne volonté à aider les filières cotonnières mais de rappeler en même temps les dispositifs déjà en œuvre pouvant être mobilisés pour apporter l'assistance au développement. Ces organismes ont insisté sur leur opposition à la mise en œuvre de tout mécanisme nouveau, ce qui revient à indiquer que toute action est à engager suivant les mécanismes déjà en place. De manière étonnante<sup>4</sup>, les délégations africaines ont abondé dans le même sens, ce qui enlève pas mal la spécificité revendiquée du coton. Plus notable encore, la décision sur la mise en œuvre des actions se fera à l'échelon de chaque pays, entre les gouvernements concernés et les institutions internationales. On revient non seulement à un schéma très classique d'octroi d'aide internationale, on rompt aussi la démarche collective des quatre pays qui ont porté l'Initiative sectorielle coton, et au-delà d'eux, beaucoup d'autres pays qui ont exprimé leur solidarité.

On remarquera le nombre d'organismes internationaux se penchant sur le chevet des filières cotonnières africaines. Aux côtés des institutions de Bretton Woods et l'Union Européenne, on note la présence de l'OCDE et de la. La coordination pour la mise en cohérence des actions ne sera pas une tâche aisée.

Alors que la présentation de l'Initiative sectorielle coton avait laissé croire à la reconnaissance de la spécificité du coton, à la pertinence de la mise en œuvre de mécanismes spécifiques pour corriger les effets d'une distorsion du marché, voire à l'émergence de solutions novatrices dans une régulation du commerce dans le souci du développement, le résultat final d'un traitement par des démarches initiées avant l'épisode de Cancun peut paraître quelque peu décevant.

Il ne nous appartient pas de dire si les pays africains doivent ou ne doivent pas accepter la nouvelle donne. Nous pouvons par contre participer à l'analyse pour que cette nouvelle donne, si elle est acceptée, puisse engendrer des résultats efficaces.

## **3. Tirer leçon du passé pour gérer efficacement l'évolution institutionnelle des filières cotonnières**

A Cotonou, les institutions de Bretton Woods continuent à prôner la restructuration des filières cotonnières des pays de l'Afrique francophone dans le sens de la libéralisation. Nous ne connaissons pas beaucoup de document émanant de ces institutions analysant les expériences en cours pour justifier cette option. Les rares études conduites par les membres de ces institutions affirment l'absence d'alternative et/ou jettent le doute sur les impacts négatifs observés avec les expériences de

<sup>4</sup> La longueur des discussions pour mettre en œuvre les mécanismes actuels peut expliquer l'opposition des pays africains à s'engager dans la conception et la discussion sur des mécanismes nouveaux.

libéralisation, observations pourtant issues de travaux anglophones[13, 14]. La seule étude à laquelle la Banque mondiale a contribué à financer a poussé plutôt à recommander la prudence dans la poursuite de la libéralisation[15].

L'analyse historique du développement cotonnier dans les pays africains met en évidence que le changement institutionnel est un processus long. Les français ont mis plus de trente ans avant de changer le cadre institutionnel de la production cotonnière dans l'Afrique Occidentale Française, en dépit de la réussite du système de monopole inventé par les Belges en 1921 [16].

L'histoire enseigne aussi qu'un changement institutionnel réussi est un changement approprié par les principaux acteurs. Le système de monopole local que les Belges ont mis en œuvre en 1921, et qui a inspiré toutes les autres puissances coloniales, a émané d'abord des opérateurs privés qui ont su convaincre les pouvoirs publics [17, 18]. L'argument était qu'aucun développement cotonnier ne pouvait résulter d'une concurrence exacerbée entre les acteurs.

Ce rappel de la genèse du système de monopole local permet aussi de rectifier la perception du rôle du système de monopole dans le développement cotonnier en Afrique. Il n'a pas empêché les forces de la concurrence d'opérer pour de meilleurs résultats possibles, il a été retenu pour donner les résultats que des décennies de promotion cotonnière par la concurrence n'ont pas pu engendrer.

Ces dernières années, la mise en œuvre précipitée de la réforme des filières cotonnières, plus imposée qu'appropriée par les acteurs, constitue un sérieux handicap à la réussite d'une telle réforme. On ne peut certes affirmer que les mêmes contraintes qui avaient empêché le système de concurrence d'être efficace demeurent, quoique des travaux tendent à l'indiquer [19-23]. Cela devrait secouer la certitude sur le bien fondé de la libéralisation exacerbée, mais on peut en douter si le dogmatisme auparavant dénoncé demeure [24].

Le fait est que, dans plusieurs pays où la libéralisation est mise en œuvre, un climat de méfiance/défiante s'est instauré entre les acteurs (Bénin, Ghana). Cette réalité est la conséquence directe du mode de pensée véhiculé par la libéralisation qui privilégie le court terme en occultant le moyen terme. L'argument de l'impact positif de la libéralisation est que la mise en concurrence entre les acheteurs est profitable aux vendeurs (les producteurs) qui peuvent bénéficier ainsi de prix plus élevés. Cet argument repose de fait sur le principe que les producteurs peuvent "papillonner" d'un acheteur à un autre. La construction de la confiance entre vendeur et acheteur perd ainsi de sa pertinence sous un tel système. Il ne faut donc pas s'étonner de la prédominance du climat de méfiance/défiante dans nombre de pays.

La question se pose de savoir comment construire ou reconstruire une confiance entre les acteurs. Il ne s'agit pas d'une tâche impossible. Dans l'histoire du coton en Afrique, il y eut des épisodes de défiante bien plus marquée que dans nombre de pays aujourd'hui, défiante qu'on a pourtant réussi à surmonter. Le meilleur exemple est l'époque au sortir de la période coloniale: il a été bien difficile de convaincre les paysans de reprendre la culture attelée lorsque c'était eux qu'on attelait à la place des bœufs morts [16].

Transformer la défiante en confiance exige du temps. Cette transformation ne procède pas de grandes déclamations, mais d'actes ayant un impact direct sur le revenu des paysans. Ce fut d'abord, et pendant une durée notable, l'appui à réduire le coût de l'intensification. L'appui à la professionnalisation des paysans, dans le domaine de la commercialisation du coton-graine, est venu après. On procédait en se concentrant sur des actes ciblés, sans chercher à les mener tous en même temps. Mais on avait le temps, ou plutôt on se le donnait, ce qui malheureusement paraît être un luxe aujourd'hui. A l'heure actuelle, la question est de bien identifier les actions qui ont un impact direct sur le revenu des paysans, et surtout de se garder de viser des objectifs trop globaux. Pour le moment, les initiatives des instances multilatérales ou internationales se caractérisent plus par l'affichage d'objectifs globaux que par l'indication d'actions précises ou par la précision sur les modalités de leur mise en œuvre.

C'est pour combler ces lacunes que le chapitre suivant est orienté.

## **4. Réflexion sur l'efficacité des mécanismes économiques à initier**

### **4.1. *Leçon mal retenue pour promouvoir la transformation locale du coton fibre***

La volatilité du prix du coton est un fait que la restitution de ce prix dans une perspective historique met bien en évidence (Figure 1). Il est légitime de chercher à s'en soustraire, un moyen naturel est de promouvoir la transformation locale du coton fibre, ou plus précisément de relancer cette promotion. Depuis quelques années, cette relance sonne comme un leitmotiv. Des institutions financières (telles

que la BOAD) ont affiché leur volonté d'appuyer cette relance. Au niveau politique, l'UEMOA a retenu l'objectif de passer à la transformation de 25% du coton fibre produit d'ici l'horizon 2010. Le caractère ambitieux de cet objectif, pour ne pas dire irréaliste, interpelle lorsqu'on sait que cette transformation concerne aujourd'hui à peine 0,5%, dans un contexte où il y a plus d'usines de filature à cesser leur fonctionnement que d'usines nouvelles à ouvrir.

Le développement de l'industrie textile se heurte en Afrique au coût élevé de l'énergie, à la concurrence des importations illégales et à celle de la friperie [25]. La paupérisation qui s'est accentuée ces dernières années réduit la demande et rend les produits illégaux ou la friperie les seuls produits accessibles à la grande partie de la population. Pour compenser ces handicaps, on semble privilégier de nouveau l'idée d'une subvention de la matière première, mais sur le dos de ceux qui les produisent. Si le soutien d'une industrie renaissante peut être légitime, le faire supporter par les fournisseurs locaux de la matière première l'est moins. Dans tous les pays où ce schéma a été obtenu, il a le plus souvent engendré frustration sauf dans les cas d'intégration industrielle. Il faut assumer le courage pour d'autres schémas de soutien à l'industrie textile.

#### **4.2. *Se garder de l'illusion d'une résorption de la volatilité du prix par la réduction/suppression des subventions***

Le graphique sur l'évolution historique du prix mondial de coton met aussi en évidence que la volatilité est devenue plus manifeste depuis deux décennies. Un prix élevé pousse chaque producteur à vouloir produire plus l'année suivante, sans se préoccuper des autres producteurs. Il a d'autant plus tendance à ne pas s'en préoccuper qu'il se sent protégé par les systèmes de soutien qu'il bénéficie. Ce sont donc ces systèmes qui sont plus responsables de la volatilité du cours du coton.

Il faut cependant se garder de conclure que la suppression des subventions engendrera la fin de la volatilité du prix du coton. Les politiques de soutien au coton ont plus de soixante dix ans d'histoire (USA). La manifestation d'une volatilité plus forte au cours des deux dernières années ne peut pas être attribuée au seul fait des subventions. D'autres facteurs interviennent et vont subsister, de même sera la volatilité jusqu'à un certain degré.

#### **4.3. *La qualité, réponse longue à construire pour faire face à la volatilité***

Face à la volatilité du prix du coton, l'idée est avancée d'améliorer la qualité et/ou de mieux faire valoir la qualité actuelle à la vente du coton des pays de l'Afrique francophone. La construction et la défense d'un label de la qualité du coton de cette région géographique sont aujourd'hui des idées appropriées par des instances politiques comme l'UEMOA. Cette démarche est paradoxale à un moment où les pays producteurs, en vendant quasi-exclusivement aux négociants et en s'éloignant des utilisateurs finaux (filateurs), ont moins de prise sur la réputation de leur coton.

Pour autant, des actions sont possibles, nous avons participé à les identifier dans une étude faite pour l'ONUDI. Il serait trop long et fastidieux de les énumérer. Retenons seulement que l'engagement des actions requiert volonté et persévérance et que les impacts exigeront du temps à se manifester. Cela est somme toute normal dans le domaine spécifique de la construction d'une réputation et de la faire reconnaître par les clients.

#### **4.4. *Réduire les effets de la volatilité du prix : les idées évasives ne suffiront pas***

La réduction des effets de la volatilité du prix du coton fait l'objet d'un domaine complet d'actions dans l'initiative européenne au profit des pays cotonniers de l'Afrique. Les actions évoquées concernent le recours a) aux outils de gestion des risques de marché, b) à la mise en place d'un système d'assurance régionale privée et c) à la stabilisation du prix payé aux producteurs tout en rejetant d'emblée le principe de fonds de stabilisation dont le fonctionnement avait déçu dans les années 1980.

L'évocation de nouveau des outils de gestion des risques de marché est quelque peu étonnante alors que l'enthousiasme sur leur utilisation possible nous semble être retombé. La manipulation de ces outils exige beaucoup de technicité, elle suppose l'accès à des marchés particuliers, ce qui n'est pas encore le cas pour le coton africain. Cette nouvelle proposition occulte surtout le fait que les pays africains producteurs de coton vendent directement aux négociants et qu'en conséquence, si recours il doit y avoir aux outils de gestion de risque, ce sera par les négociants (qui y recourent déjà) et on ne voit pas par quel mécanisme les sociétés cotonnières africaines, a fortiori les paysans, pourraient bénéficier des retombées de l'utilisation de ces outils financiers.

L'évocation du système d'assurance régionale et privée est encore plus étonnante car on connaît peu de système de ce type qui fonctionne. S'agissant de répondre à la volatilité du prix, dont le risque est totalement covariant à l'échelle d'un pays et d'une région d'un continent, on ne voit pas comment un tel risque peut être couvert. Les opérateurs privés ayant autant peur du risque que tout autre, rien ne pourrait les inciter à assurer le service visé d'assurance.

L'objectif de stabilisation du prix sans fonds de stabilisation sonne comme un paradoxe. Le terme de stabilisation est sans doute inapproprié dans ce cas. Il s'agirait plus alors d'amortir la volatilité au niveau du prix payé aux paysans, auquel cas, il faut rechercher la solution davantage au niveau du mécanisme de fixation du prix. Il semble plus pertinent de réaffirmer le principe de la connexion du prix d'achat aux paysans avec le prix mondial. Ce principe a été conçu à la fois par souci d'équité vis-à-vis des paysans et par souci de préserver la viabilité financière des filières cotonnières en dépit de la volatilité du prix mondial [26]. Mis en œuvre à la fin des années 1980, il a correspondu à passer d'un mécanisme de prix fixe à un mécanisme de prix minimum (avec un prix plancher à fixer de manière prudentielle et un supplément appelé ristourne). Le principe nous semble le plus réaliste, mais les modalités d'application peuvent être améliorées pour l'affranchir du risque de fixation politique, d'aucuns diraient démagogique, du prix plancher.

#### **4.5. *Le mécanisme de fixation du prix d'achat n'est pas neutre sur la compétitivité***

Le fait de fixer de manière administrative un prix d'achat intervient sur la compétitivité à la vente du produit. En fixant trop bas, on peut gagner en compétitivité sur certains aspects, mais on peut aussi décourager la production, ce qui joue en retour négativement sur la compétitivité. En fixant trop haut, les effets sont inversés, mais le bilan n'est pas forcément meilleur si le coût de revient est trop élevé par rapport au prix de vente.

Les pays de l'Afrique francophone ont pris l'option, depuis ces dernières années, de mécanismes de fixation du prix d'achat du coton-graine en tenant compte des coûts de production au niveau des paysans. Pour généreuse que puisse paraître une telle démarche, elle n'est ni efficace ni réaliste. Elle n'est pas efficace puisque qu'elle a exacerbé les tensions entre les acteurs dans la contestation des coûts de production retenue, des sorte que les mécanismes sont abandonnés ou en cours de l'être (Côte d'Ivoire, Bénin). Elle n'est pas réaliste non plus car, du moment que le prix de vente n'est pas défini par le producteur mais le marché, le raisonnement doit être inversé. Ce sont les producteurs qui ont un niveau de coût de production compatible avec un prix de vente qui peuvent continuer à produire, tant pis pour les autres. Là réside la dure loi du marché qu'on ne peut occulter.

En retenant un mécanisme de fixation de prix indexé sur le coût de production des paysans, il est rationnel pour les paysans de chercher à maximiser le coût de production en valorisant avec un prix fixe tout ce qu'on peut valoriser et donc à plomber la compétitivité à la vente sur le marché international. Le mécanisme de tout valoriser de manière ex-ante, y compris le travail familial, comporte le risque de rigidifier le coût de revient alors que c'est la flexibilité de coût qui confère l'avantage de l'agriculture familiale face à l'agriculture d'entreprise.

#### **4.6. *Se méfier de l'illusion d'un mécanisme parfait de fixation de prix***

Le renforcement du pouvoir des paysans, et sans doute une certaine complaisance à leur égard, a contribué à remettre en cause les mécanismes de fixation du prix d'achat du coton-graine. Ce fut le commencement de la quête du mécanisme parfait de fixation de prix qui satisferait à la fois les paysans, les égreneurs et qui assurerait la viabilité des filières quel que soit le niveau du prix mondial. C'est l'illusion sur l'existence d'un mécanisme parfait qui explique la contestation et la remise en cause des nouveaux mécanismes et la recherche de nouveaux mécanismes de plus en plus complexes.

Nous pensons qu'il n'y pas et qu'il ne peut y avoir de mécanisme parfait, tant le nombre de facteurs en cause est important. Il n'y a que des mécanismes acceptables, cette acceptabilité est jugée à la fois a priori et a posteriori, à partir de l'évaluation des effets induits par le mécanisme de prix retenu, ce qui permet ensuite de réajuster le mécanisme en connaissance de cause. En d'autres termes, il faudrait considérer le mécanisme de fixation du prix d'achat du coton-graine comme le point de départ d'une alliance entre les acteurs et non pas le point d'achèvement, comme ce semble être le cas aujourd'hui.

#### **4.7. *L'objectif de productivité occulté par la contestation du prix d'achat***

La contestation sur le prix d'achat révèle à la fois un niveau insuffisant de productivité et un fatalisme face à ce niveau. La productivité est, avec le prix, l'un des deux termes du revenu. Plus le niveau de productivité est faible, pour un niveau de revenu visé, plus forte sera l'exigence sur le prix. Cette relation est à la base des difficultés du décollage de la production cotonnière à la période coloniale, car le niveau de prix jugé équitable, compte tenu du niveau de productivité de l'époque, dépassait ce que le prix mondial pouvait permettre de répercuter.

Depuis plus d'une dizaine d'années en Afrique francophone, le rendement a stagné et même baissé (Figure 2), les revendications entendues sur le prix découlent en partie de cette évolution. En terme de défense de revenu, il est aussi légitime, voire plus efficace de revendiquer un appui à la réalisation d'un gain de productivité.

Ce gain doit être conséquent pour tenir la concurrence mondiale et induire un effet notable sur la réduction de la pauvreté. L'agriculture familiale est en mutation forte dans la plupart des pays dans le monde: une tendance forte qui se dégage est la diversification des revenus consécutive à la pluri-activité. Mieux encore, il ressort que la part des activités non-agricoles dans le revenu total dépasse le revenu agricole. La viabilité de l'agriculture familiale dans beaucoup de pays procède de la pluri-activité qui assure un phénomène de subvention croisée au profit de l'agriculture. En Afrique, dans les zones rurales, la pluri-activité reste encore très limitée et mérite sans doute d'être promue, mais en attendant, c'est le revenu agricole qu'il faut augmenter sensiblement car c'est la source essentielle du revenu des paysans.

#### **4.8. *Equipement, facteur structurel de gain de productivité***

Depuis plus de dix ans, les opérations d'appui à l'équipement ont cessé dans les pays de l'Afrique francophone. On dirait que les bailleurs de fond se sont donnés le mot pour cela. A moins que cela ne révèle la perception de l'abondance de main-d'œuvre. Cette perception est cependant erronée, elle l'est d'autant plus dans le processus actuel d'éclatement des exploitations qui se traduit par une répartition, déséquilibrée, de la main-d'œuvre entre des exploitations plus nombreuses.

L'appui à l'équipement est à reprendre. Il est naturel de penser à la relance de la culture attelée car le niveau atteint au Mali est encore améliorable et ce niveau est loin d'être partagé par tous les pays de l'Afrique francophone.

La culture attelée, comme forme de mécanisation, a cependant des limites car elle ne concerne pas toutes les opérations culturales. Le goulot d'étranglement de la main-d'œuvre se déplace vers la récolte. C'est la motorisation qui permet d'envisager la mécanisation de cette opération ainsi que le transport des produits agricoles. A côté de l'expérience des tracteurs Bouyer des années 1980, il y a bien d'autres expériences en Asie et au Brésil dont on peut s'inspirer.

La motorisation pose spécifiquement le problème de carburant. Il y a une somme d'acquis positifs dans le domaine de la production et de l'utilisation du carburant végétal qu'il faut oser exploiter. Au Mali, dans la région de Sévaré, des "plateformes pourghère" fonctionneraient à merveille. Ce schéma était déjà envisagé en filigrane dans la zone Mali Sud en 1988 puis en 2000 à travers des opérations d'embocagement par des haies vives de pourghère. Que de temps perdu depuis. Pourtant, ce peut être le point de départ d'un développement de la pluri-activité évoqué plus haut.

#### **4.9. *Réduction des coûts de production, facteur organisationnel de gain de productivité***

Les rares observateurs qui perçoivent la nécessité d'améliorer la productivité évoquent fréquemment la solution de la baisse des coûts de production et interpellent la recherche dans cette optique. Pourtant, les coûts de production sont déjà bas en raison d'une intensification qui est faible en comparaison de tous les pays cotonniers des autres continents.

Les marges de baisse des coûts sont limitées avec les techniques conventionnelles de production. Le recours aux techniques non-conventionnelles, notamment la culture biologique, n'induit pas forcément une baisse des coûts à l'unité produite de coton-graine. Néanmoins, les principes de techniques non-conventionnelles ouvrent des perspectives d'amélioration des techniques culturales qui méritent d'être retenus. Le défi est lancé à la recherche pour concevoir de nouvelles techniques, fondées en particulier sur une approche intégrée de la lutte contre les ravageurs et sur une meilleure exploitation des traits morphologiques génétiquement contrôlés.



Mais la baisse des coûts peut procéder plus rapidement de la réduction des coûts d'acquisition et de cession des intrants aux paysans. Ces deux perspectives de réduction procèdent de l'organisation et du fonctionnement des filières cotonnières. La diversification des cadres institutionnels et la diversification des modalités d'acquisition des intrants qui en a découlé confirment que les coûts sont variés dans cette acquisition, d'ailleurs pas forcément à l'avantage des modalités les plus récentes dans une optique de privatisation ou de libéralisation.

La réduction des prix de cession des intrants aux paysans a été à la base de l'intensification effective de la production. Elle a résulté le plus souvent d'un processus de subvention, mais cette dénomination a été souvent inappropriée. Lorsque le coût de la réduction des prix de cession était intégré dans le mécanisme de fixation de prix, il s'agissait d'un soutien interprofessionnel dont la charge était principalement supportée par les paysans. Un tel soutien interprofessionnel opérait déjà dans le système de barème et même après. L'adhésion des paysans à la production cotonnière et la forte augmentation de la production qui en ont découlé témoignent donc de l'efficacité du mode de soutien. Il est plus que urgent de réhabiliter un tel soutien, surtout que l'amélioration de l'équilibre de pouvoir entre les acteurs ouvre la voie à la mise en œuvre de modalités encore plus efficaces par une meilleure transparence.

#### **4.10. *Gérer la réduction des prix de cession en fonction des types d'intrant***

L'aversion au risque des paysans est bien connue. Cette aversion est d'autant plus forte que les ressources financières des paysans sont limitées. Ce comportement fort légitime oriente les réactions des paysans face à l'utilisation des intrants. On connaît la plus grande réticence des paysans à utiliser des intrants qui nécessitent des sorties monétaires. S'agissant de ce dernier type d'intrant, on connaît aussi l'adhésion des paysans aux intrants fractionnables qu'ils peuvent ainsi fractionner en fonction de leurs moyens financiers et en fonction de "l'allure" (l'espérance de rendement) de la culture. La réticence des paysans à utiliser les intrants trop tôt dans le cycle de culture est une illustration de ce comportement.

En fait, ce comportement révèle la pertinence d'une autre catégorisation des intrants en fonction de leurs impacts sur l'espérance de rendement. Il y a des intrants qui permettent d'augmenter l'espérance de rendement mais dont la concrétisation dépend d'autres facteurs, et il y a des intrants qui aident à garantir la concrétisation d'une espérance de rendement à un moment donné. Les engrais et les produits insecticides sont des exemples typiques de ces deux catégories d'intrant. L'aversion au risque est à la base de la réticence dans l'utilisation de la première catégorie, alors qu'on voit les paysans forcer plus volontiers dans l'utilisation de la deuxième catégorie [27].

S'il faut cibler le soutien à l'utilisation des intrants, c'est assurément la première catégorie qu'il faut viser.

#### **4.11. *Portée et limites du gain de productivité par introduction de technologies nouvelles***

Aujourd'hui, lorsqu'on parle de technologies nouvelles, l'on songe immédiatement aux OGM, mais nous avons déjà mis en évidence qu'il y a des perspectives, interpellant la recherche, autres que le recours aux OGM. Néanmoins, les techniques nouvelles de production reposent surtout sur une exploitation fine des interactions diverses (variété, densité, lutte chimique, contrôle de la croissance...), elles exigent du temps pour leur mise au point, et aussi pour leur appropriation par les paysans. Il serait illusoire de penser à un aboutissement rapide.

S'agissant des OGM, les expériences d'utilisation dans le monde témoignent du caractère coûteux de cette technologie. En Afrique du Sud, à l'hectare, le coût spécifique de l'utilisation OGM est équivalent au coût total des intrants utilisés dans un pays comme le Mali [28]. Les semences OGM ont aussi les caractéristiques de la catégorie d'intrants qui suppose une sortie monétaire pour laquelle les paysans manifeste une réticence, d'autant plus grande que la sortie monétaire est élevée.

Le coût élevé de la solution OGM nécessite de rechercher des solutions pour le réduire. Il convient de s'inspirer des rares cas où l'on a réussi à imposer des coûts moindres [29].

Bien entendu, il y a des réserves sur la pertinence de l'utilisation des OGM dans la culture cotonnière en Afrique. La seule solution pour cerner objectivement ces réserves est d'impliquer la recherche à les analyser et non pas à imposer un moratoire de la recherche sur ce sujet.

#### **4.12. Engagement de nouveaux processus de réalisation de la recherche**

L'objectif du gain de productivité interpelle la recherche à divers niveaux. L'efficacité de la recherche dépend des modalités d'exécution qu'il faut adapter à la situation actuelle. Il convient de souligner que les acquis de la recherche cotonnière ont découlé d'une exécution en réseau avant la lettre, pour laquelle l'IRCT avait assuré un rôle de plateforme d'échange. Cet échange s'est instauré à travers la transmission de matériel génétique, l'harmonisation des méthodes expérimentales, mais aussi à travers une revue spécifique.

A ce propos, il faut souligner le caractère régional du patrimoine génétique actuellement utilisé dans les pays de l'Afrique francophone. Il paraît pertinent d'affirmer et de faire reconnaître ce caractère régional à la veille d'une approche de privatisation du matériel génétique avec l'adoption des OGM. Dans une optique plus lointaine, c'est la reconnaissance de ce caractère régional du patrimoine génétique qui doit pousser à envisager des actions régionales pour le préserver, pour mieux l'exploiter et pour l'enrichir.

Au-delà du volet génétique, il y a justification à la conduite d'un programme régional de recherche sur les systèmes à base de cotonnier, à articuler avec les programmes nationaux. Pour parvenir à une réelle synergie entre les équipes nationales et aboutir à une valeur ajoutée régionale, il est important de préciser les principes de réalisation dont il est déjà possible d'en préciser quelques éléments :

- exécution en tirant parti des institutions et des dispositifs existants de recherche (CORAF, ou Réseau coton du CORAF),
- conduite dans un esprit de partage de responsabilité entre les équipes nationales associées,
- définition par les chercheurs impliqués dans les pays de l'UEMOA, tant en termes de contenu que de modalités de mise en œuvre,
- orientation vers la lutte intégrée combinant diverses solutions, et en particulier l'exploitation des caractères morphologiques défavorables aux ravageurs,
- promouvoir un échange permanent entre les chercheurs, à partir de l'amélioration de la liaison Internet, de l'organisation de séminaires de recherche accessibles aux chercheurs africains francophones, du lancement d'une revue technique et scientifique régionale spécialisée sur les zones cotonnières.

### **5. Conclusion**

L'épisode des Négociations de Cancun a permis aux africains de sensibiliser le monde entier sur le caractère vital de la production cotonnière dans leur pays. En introduisant une initiative sectorielle coton, ces pays ont assurément marqué un avantage en se positionnant pour la première fois sur la scène des négociations internationales pour la régulation du commerce. On peut regretter que cet avantage n'ait pas été mieux exploité, en cela l'idée d'action pour appuyer les pays africains à gagner en maîtrise dans les négociations trouve sa pertinence.

La consolidation des filières cotonnières africaines paraît aujourd'hui se réaliser plutôt suivant les idées avancées dans ce qu'il est appelé "l'initiative européenne". On peut considérer cette dernière comme une démarche définissant les axes d'action, de ce point de vue il ne faut pas s'étonner du manque d'opérationnalité qui se dégage. C'est pour contribuer à combler cette lacune que nous avons voulu :

- contester le volontarisme de la réforme des filières en direction de la libéralisation qui ne tient compte ni des résultats mitigés déjà perceptibles ni des enseignements de l'histoire,
- souligner que la transformation locale du coton fibre suppose d'autres modes de soutien que la subvention par les producteurs de fibre,
- alerter contre l'illusion d'une résorption de la volatilité du prix qui découlerait de la seule réduction/suppression des subvention,
- indiquer que l'amélioration de la qualité et de sa reconnaissance est certes une réponse possible à la volatilité du prix, mais c'est une réponse longue à construire,
- dénoncer l'insuffisance des idées évasives, pour ne dire "vaseuses", comme le système d'assurance régionale et privée, pour réduire les effets de la volatilité du prix mondial,
- rappeler que le mécanisme de fixation du prix d'achat n'est pas neutre sur la compétitivité,

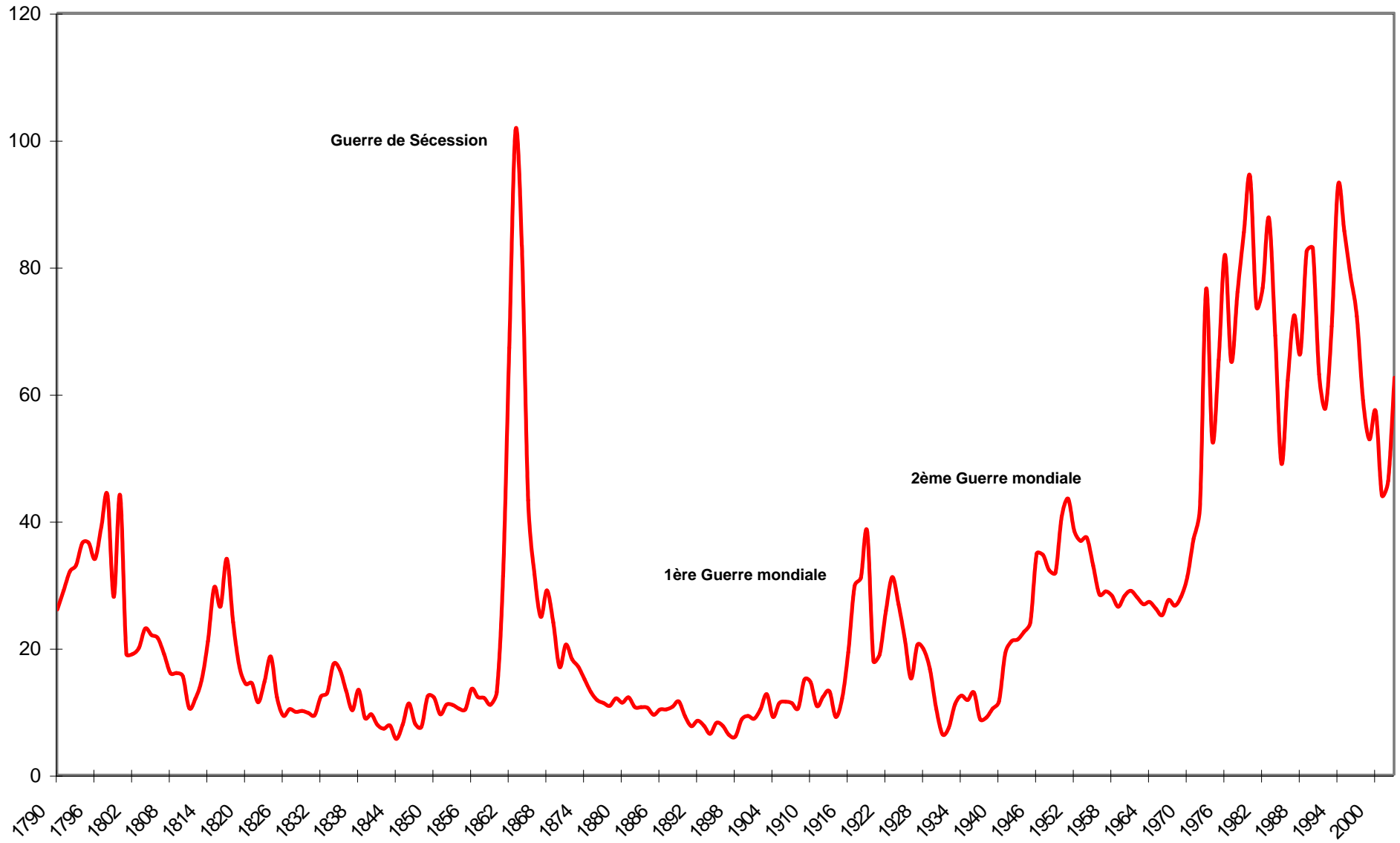
- partager notre méfiance à l'endroit de l'illusion d'un mécanisme parfait de fixation de prix d'achat du coton graine,
- insister sur l'objectif de productivité que la contestation du prix d'achat du coton-graine a largement contribué à occulter ces dernières années,
- resituer l'importance de l'équipement comme facteur structurel de gain de productivité,
- repositionner la réduction des coûts de production pour gagner en productivité mais en soulignant que sa concrétisation doit procéder plus d'un arrangement institutionnel entre les acteurs d'une filière cotonnière,
- catégoriser les intrants en relation avec le comportement d'aversion au risque des paysans à ressources limitées, ce qui permet aussi d'envisager la gestion à bon escient de la réduction des prix de cession des intrants,
- préciser la portée et les limites du gain de productivité par l'introduction de technologies nouvelles, y compris et plus particulièrement dans le cas des OGM,
- et enfin militer en faveur d'un engagement de nouveaux processus dans la réalisation de la recherche.

## Références bibliographiques

1. Anderson, K. (1990) Evolution des avantages comparatifs en Chine. Effets sur le marchés de l'alimentation humaine et animale et des fibres, OCDE, Paris.pp. 132.
2. Anderson, K., and Park, Y. I. (1989) China and the international relocation of world textile and clothing activity, *Welwirtschaftliches Archiv* 125, 1, pp. 129-48.
3. Anderson, K. (1987) On why agriculture declines with economic growth, *Agricultural economics*, 1, pp. 195-207.
4. Anderson, K. (1994) Textiles and clothing in global economic development : East Asia's dynamic role, *in* Managing restructuring in the textile and garment subsector : Examples from Asia (Meyanathan, S. D., Ed.), pp. 83-108, The World Bank, Washington.
5. Park, Y. I., and Anderson, K. (1988) The rise and demise of textiles and clothing in economic development : the case of Japan, University of Adelaide, Adelaide.pp. 26.
6. Fok, A. C. M. (1997) Etat, production et exportation cotonnières, industrie textile et développement économique. Une histoire économique du coton/Textile dans le monde, Univ. Montpellier I, Montpellier, France. pp. 827.
7. Bairoch, P. (1995) Mythes et paradoxes de l'histoire économique, La découverte, Paris.pp. 257.
8. Crawford, M. D. C. (1948) The heritage of cotton : The fibre of two worlds and many ages, Fairchild Publishing Company, New York.pp. 294.
9. Commission des Communautés Européennes (2004) Proposition de partenariat UE-Afrique à l'appui du développement du secteur du coton. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen, Bruxelles. 12/02/2004 pp. 13.
10. Cleaver, K. (2002) Closing remarks at the Cotton Conference, *in* ICAC and The World Bank jointly organised: Cotton and Global Trade Negotiations conference Washington, pp. 2, ICAC.
11. UEMOA (2003) Réunion Ministérielle de concertation régionale sur la filière coton dans l'espace UEMOA/CEMAC. Communiqué final. Novembre 2003 pp. 3.
12. WTO (2004) Summary conclusions, *in* WTO African regional workshop on cotton Cotonou, Republic of Benin, 23-24 March 2004.23-24/03/2004, pp. 5.
13. Badiane, O., Ghura, D., Goreux, L., and Masson, P. (2002) Cotton sector strategies in West and Central Africa, The World Bank, Washington. July 2002 pp. 20.
14. Baffes, J. (2004) Cotton. Market setting, Trade policies, and Issues, The World Bank, Washington. February 2004.
15. Goreux, L., and Macrae, J. (2002) Liberalizing the cotton sector in SSA, Louis Goreux Consultant, Washington, DC. June 18, 2002 pp. 33.
16. Fok, A. C. M. (1993) Le développement du coton au Mali par analyse des contradictions : Les acteurs et les crises de 1895 à 1993, CIRAD, Montpellier. pp. 237.
17. Banneux, L. (1938) Quelques données économiques sur le coton au Congo Belge, Imprimerie J. Duculot, Gembloux.pp. 46.
18. Brixhe, A. (1952) Le coton au Congo Belge, Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles.pp. 105.
19. Fok, A. C. M., and Tazi, S. (2003) Evolution institutionnelle, approche statique et dynamique de la performance en relation avec les objectifs de développement. Rapport de synthèse régional, Projet Resocot, Cirad, Montpellier. Juillet 2003 pp. 66.
20. Fok, A. C. M., and Tazi, S. (2003) Filières cotonnières africaines : restructuration, défaillances de coordination, règles collectives, *in* Séminaire Sciences Humaines et Sociales du Cirad Montpellier.8-9 Septembre 2003, pp. 23.
21. Larsen, M. N. (2002) Is oligopoly a condition of successful privatization? The case of cotton in Zimbabwe, *Journal of Agrarian change* 2, 2, pp. 185-205.
22. Larsen, M. N. (2003) Quality Standard-setting in the global cotton chain and the cotton sector reforms in Sub-Saharan Africa, Institute for International Studies, Copenhagen. August 2003 pp. 36.
23. Gillson, I., Poulton, C., Balcombe, K., and Page, S. (2004) Understanding the impact of agricultural and trade policies on developing countries and poor people in those countries - piloting an approach with cotton.
24. Hibou, B. (1998) Economie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne. Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire, *Les études du CERI* 39, pp. 1-44.
25. Kloboukoff, P., Lesluyes, B., and Le Goff, J. C. (1995) La compétitivité de la filière textile en Afrique subsaharienne, Ministère de la Coopération, Paris.pp. 217.

26. Fok, A. C. M., and Raymond, G. (1995) Organisation locale d'adaptation au marché mondial du coton : le cas du Mali, *in* *Matières premières, marchés mondiaux, déséquilibres, organisation* (Calabre, S., Ed.), pp. 203-214, Ministère de la Coopération, Economica, Paris.
27. Fok, A. C. M. (2002) Cotton future in Western and Central Africa: the challenge of combining technical and institutional innovations, *OCL* 9, 2-3, pp. 115-122.
28. Fok, A. C. M., Djouara, H., and Tomas, C. (2003) Progress margin in productivity of cotton production by smallholders in SSA, *in* *World Cotton Research Conference 3* Cape Town, South Africa, March 9-12, 2003, pp. 17.
29. Fok, A. C. M., Liang, W., Wang, G., and Wu, Y. (2004) Pro-farmers outcomes from differentiated rules in introducing Bt varieties in an administered cotton sector in China, *in* *85th EAAE Seminar* Florence, Italy, Sept. 8-11, 2004.

Prix du coton en US cents courant par livre



# Evolution du rendement moyen en coton fibre en Afrique francophone

Source : ICAC

